Distr.
LIMITÉE

RAERESA-AGM/I/8
Septembre 2018

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

MARCHÉ COMMUN
de l'Afrique orientale et australe

Huitième Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA)

Coral Hotel, Khartoum (Soudan)

19 – 20 septembre 2018

RAPPORT FINAL

INTRODUCTION

1. La huitième Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA) a lieu à Coral Hotel, à Khartoum, au Soudan, les 19 et 20 septembre 2018. Les principaux objectifs de la réunion sont les suivants :

a. renforcer la capacité de l'ARÉFOA afin qu'elle puisse influencer de manière proactive l'évolution du secteur de l'énergie du COMESA ;
b. entreprendre un programme d'examen par les pairs pour l'autorité de régulation de l'électricité du Soudan ;
c. examiner le rapport annuel d'activités et l'efficacité de l'ARÉFOA ; et
d. faciliter le partage d'informations entre les membres de l'ARÉFOA sur les questions de réglementation énergétique.

Participation

2. Participent à la réunion les institutions suivantes :

a. **Membres à part entière de l'ARÉFOA :** l'Agence de Régulation des secteurs de l'Eau potable, de l'Électricité et des Mines (AREEM) de la République du Burundi ; l'Agence de réglementation des services publics d'électricité et de protection des consommateurs de la République arabe d'Égypte ; l'Autorité réglementaire de l'énergie de la République fédérale démocratique d'Éthiopie ; Energy Regulatory Commission de la République du Kenya ; l'Office de régulation de l'électricité de la République de Madagascar ; Malawi Energy Regulatory Authority de la République du Malawi ; Utility Regulatory Authority de la République de Maurice ; Seychelles Energy Commission de la République des Seychelles; Electricity Regulatory Authority de la République du Soudan et Energy Regulation Board de la République de Zambie.

b. **Membres associés de l'ARÉFOA :** le Ministère de la production, de l'environnement, de l'énergie, de l'industrie et de l'artisanat de l'Union des Comores ; le Ministère de l'Énergie et des ressources hydrauliques de la République démocratique du Congo ; et le Ministère de l'énergie chargé des ressources naturelles, République de Djibouti.

3. La liste des participants est jointe en annexe IV au présent rapport.

A. OUVERTURE - premier point de l'ordre du jour

4. Le Dr Mohamedain E. Seif Elnasr, Directeur général par intérim de l'ARÉFOA, souhaite la bienvenue aux membres, aux membres associés de l'ARÉFOA, aux observateurs et invités à la huitième Assemblée générale annuelle (AGA). Il indique que l'énergie devrait être identifiée comme le cœur et l'âme du développement économique et social. Il indique en outre que la consommation élevée d'énergie a été traditionnellement associée à la qualité de vie. Il indique ensuite que le COMESA a identifié l'énergie comme étant un secteur prioritaire qui devrait mériter une attention particulière.

5. Le Dr Seif Elnasr souligne que , afin d'améliorer la sécurité, l'accessibilité, l'accessibilité et la fiabilité énergétiques, le COMESA a mis en place un certain nombre d'institutions

spécialisées telles que l'Association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA), le Pool énergétique de l'Afrique de l'Est (EAPP) et le COMESA a également élaboré et adopté le cadre stratégique modèle pour l'énergie du COMESA qui a introduit des réformes dans le secteur de l'énergie.

B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX - point 2 de l'ordre du jour

6. La réunion examine et adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen du rapport de la réunion du Comité exécutif de l'ARÉFOA
4. Rapports des Comités de portefeuille de l'ARÉFOA
5. État d'avancement de la mise en œuvre du plan d'activités de l'ARÉFOA 2017-2021
6. Présentation sur le projet de renforcement d'un marché régional de l'énergie durable pour la région Afrique orientale, australe et Océan Indien (AfOA-OI)
7. Situation financière de l'ARÉFOA
8. Examen des demandes d'adhésion à l'Association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA)
9. Examen des amendements proposés aux paragraphes de l'article 7 (Structure de l'ARÉFOA) de la Constitution de l'ARÉFOA
10. Élection du président de la plénière et des présidents des comités de portefeuille
11. Examen de la demande d'adhésion à la Confédération internationale des régulateurs de l'énergie (ICER)
12. Examen du logo de l'ARÉFOA
13. Questions diverses
14. Programme d'examen par les pairs pour l'Autorité de régulation de l'électricité du Soudan
15. Adoption du rapport et clôture de la réunion

Organisation des travaux

7. La réunion adopte les horaires de travail suivants :

Mercredi, 19 septembre 2018

Matin	-	09h00 – 13h00	
Après midi	-	14h00 - 16h30	

Jeudi 20 septembre 2018

Matin	-	08h00 – 14h30	Rédaction du rapport
Après midi	-	15h00 - 17h00	Adoption du rapport

C. EXAMEN DU RAPPORT DE LA ONZIÈME RÉUNION DU COMITE EXÉCUTIF DE L'ARÉFOA - point 3 de l'ordre du jour

8. Le Dr Mohamedain E. Seif Elnasr, Directeur général par intérim de l'ARÉFOA, présente le rapport de la 11e réunion du Comité exécutif. La réunion examine le rapport et les discussions et les recommandations sont décrites ci-dessous.

9. La réunion note que le Comité exécutif de l'ARÉFOA a tenu une réunion le 18 septembre 2018. Elle note en outre que l'objectif de la réunion est d'examiner le rapport annuel d'activités ainsi que l'efficacité de l'ARÉFOA afin de faciliter la mise en œuvre du programme de travail de l'ARÉFOA.

10. La réunion note ensuite que le Comité exécutif a examiné les rapports des Comités de portefeuille suivants : Électricité ; Énergies renouvelables ; Environnement et efficacité énergétique. Il s'agit ici d'un point de l'ordre du jour de fond devant être examiné par la réunion.

11. La réunion note également que le Comité exécutif a examiné à fond l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'activités de l'ARÉFOA 2017-2021, le projet sur l'amélioration d'un marché régional de l'énergie durable pour la région Afrique orientale, Afrique australe et Océan indien (AfOA-OI), la situation financière de l'ARÉFOA, les demandes d'adhésion à l'ARÉFOA, les projets d'amendements aux paragraphes de l'article 7 (Structure de l'ARÉFOA) de la Constitution de L'ARÉFOA, l'élection du président du La Plénière et des présidents des Comités de Portefeuille, la demande d'adhésion à la Confédération Internationale des Régulateurs d'Énergie (ICER) et le logo de l'ARÉFOA . Ces éléments constituent les points de l'ordre du jour de fond devant être examinés par la réunion.

Rapport sur la mise en place d'un secrétariat dédié pour l'Association régionale des régulateurs de l'énergie en Afrique orientale et australe (ARÉFOA)

12. La réunion est informée que le processus de création d'un secrétariat dédié pour l'Association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA) a abouti jusqu'ici à ce qui suit :

a. nomination du Directeur général par intérim
b. développement, adoption et opérationnalisation des plans stratégiques et commerciaux de l'ARÉFOA ;
c. approbation de la formule de contribution des membres dans le cadre d'un modèle de financement durable ;
d. les factures et les demandes de paiement des cotisations annuelles 2018 des membres de l' ARÉFOA ont été envoyées aux membres en attente de transfert des fonds au

numéro de compte de l' ARÉFOA (des contributions annuelles ont été reçues de certains pays) ; et

e. acquisition d'un espace de bureau au Secrétariat du COMESA.

13. La réunion est en outre informée que l' ARÉFOA a été désignée pour diriger et assurer la coordination générale de la mise en œuvre du projet financé par l'Union européenne sur le renforcement d'un marché énergétique régional durable dans la région Afrique orientale, Afrique australe et Océan Indien (AfOA-OI), dans le cadre du Programme indicatif régional du 11e Fonds européen de développement (FED).

14. La réunion note que le projet a qualifié l'ARÉFOA de principale association de régulateurs de l'énergie dans la région Afrique orientale, Afrique australe et Océan Indien. Elle note en outre que l'identification de l'ARÉFOA par le COMESA pour diriger la coordination de ce projet démontre le rôle critique de l'ARÉFOA dans la mise en œuvre du programme énergétique du COMESA.

15. La réunion souligne que le rôle du Directeur général (DG) de l' ARÉFOA est important pour soutenir le rôle de l'ARÉFOA dans la mise en œuvre de la feuille de route convenue par ses membres, faciliter la réalisation de la mission et des objectifs de l' ARÉFOA et avoir une coordination dédiée.

16. À cet égard, la réunion s'attend à ce que le DG par intérim facilite le processus de migration vers un secrétariat dédié à l'ARÉFOA et l'achèvement des dispositions transitoires. La réunion affirme également que les membres de l'ARÉFOA sont très engagés à respecter leurs engagements pour permettre à l'ARÉFOA d'avoir un Secrétariat à part entière.

17. En outre, la réunion note que le DG par intérim devrait faciliter ce qui suit dans la période suivante :

a. mise en œuvre du projet d'amélioration du marché régional de l'énergie durable dans la région AfOA-OI, qui est un projet financé par l'Union européenne ; et l'ARÉFOA a la responsabilité globale de gérer l'ensemble du programme ;
b. organisation des réunions des organes de gouvernance de l'ARÉFOA ;
c. assurer le suivi de la contribution annuelle des membres de l'ARÉFOA ; et
d. rédiger le projet de règlement du personnel du Secrétariat de l'ARÉFOA.

18. La réunion note également que les activités qui seront entreprises par le Directeur général par intérim aboutiront aux résultats attendus suivants :

a. finalisation des arrangements pour établir un secrétariat dédié de l'ARÉFOA ;
b. arrangements de financement durables en place ; et
c. accélérer la mise en œuvre du projet d'amélioration du marché régional de l'énergie durable dans la région Afrique orientale, 'Afrique australe et Océan Indien (AfOA-OI).

19. Il convient aussi de noter que le Secrétariat du COMESA prend actuellement en charge les frais du Directeur général par intérim.

Décisions

20. ***La réunion approuve ce qui suit :***

a. ***l'ARÉFOA devrait commencer à couvrir le paiement du Directeur général de l'ARÉFOA à partir de juin 2019 ;***
b. ***Le Directeur général par intérim devrait être confirmé en tant que Directeur général jusqu'en juillet 2021, date de la clôture du projet financé par l'Union européenne sur l'amélioration du marché régional de l'énergie durable en Afrique orientale, Afrique australe et Océan Indien (AfOA-OI).***

Projet de protocole d'entente entre le COMESA et le Conseil des régulateurs européens de l'énergie (CEER)

21. La réunion est informée que l'ARÉFOA et le Conseil des régulateurs européens de l'énergie (CEER) ont initié des discussions visant à faciliter la mise en œuvre du programme de renforcement du marché énergétique durable dans la région Afrique orientale, Afrique australe et Océan Indien (AfOA-OI). La réunion est en outre informée que le cadre d'une telle collaboration et d'une telle coopération pourrait être un protocole d'entente. La portée de la collaboration de l'ARÉFOA avec le CEER dans le cadre du protocole d'entente (PE) proposé vise principalement à faciliter le renforcement des capacités dans la région Afrique orientale, Afrique australe et Océan Indien (AfOA-OI), conformément aux objectifs du Programme du Fonds européen de développement (FED) sur le renforcement d'un marché régional de l'énergie durable dans la région Afrique orientale, Afrique australe et Océan Indien (AfOA- OI).

22. La réunion est en outre été informée que le programme de renforcement des capacités pourrait inclure des arrangements de jumelage, un partage et une réplication des meilleures pratiques, ainsi que des programmes d'évaluation par les pairs pour les régulateurs des États membres d'AfOA-OI. Étant donné que les besoins spécifiques peuvent être différents d'un État membre à l'autre, le renforcement des capacités multilatérales pourrait être nécessaire pour couvrir certaines faiblesses de certaines agences de régulation. Cela implique généralement une formation à court terme, des ateliers ou des visites d'étude au bureau du CEER à Bruxelles et/ou dans les pays de l'ARÉFOA. Les domaines d'intérêt comprennent la réglementation indépendante, les modèles de libéralisation du marché et l'accès des producteurs indépendants. Toutefois, la réunion est informée que les principaux domaines de collaboration, d'appui et d'assistance pourraient prendre la forme de formations, d'ateliers ou de voyages d'études et pourraient inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

a. échange de connaissances et d'expérience en matière d'organisation et de mandat institutionnels réglementaires régionaux ;
b. échange de connaissances et d'expériences sur l'amélioration des marchés de l'énergie régionaux durables et compétitifs ;
c. visites d'étude de décideurs et d'experts techniques destinées à l'échange d'expérience et à l'identification des domaines de coopération appropriés ;
d. facilitation des placements appropriés et du détachement de personnel technique pour le renforcement des capacités ;
e. coopération dans les activités de recherche et développement ainsi que l'amélioration et la formation des compétences professionnelles ;
f. appui technique à l'élaboration de règlements et de directives pour le commerce de l'électricité, les règles du marché ainsi que les modalités de surveillance et d'application ;
g. échange de connaissances et d'expériences sur les bonnes pratiques en matière de transparence, de gouvernance et de protection des consommateurs ; et
h. toute autre question liée à la réglementation énergétique présentant un intérêt mutuel pour les parties.

23. Le Conseil des régulateurs européens de l'énergie (CEER) est une organisation à but non lucratif basée à Bruxelles, en Belgique, créée en 2003 dans le but de faciliter la coopération entre régulateurs européens de l'énergie et de promouvoir un marché de l'énergie interne dans l'intérêt des consommateurs. Il agit en tant que porte-parole des organismes nationaux de régulation de l'énergie (ARN) européens avec 36 membres et observateurs. Ces membres et observateurs sont les autorités réglementaires nationales de l'énergie indépendantes en Europe. En termes de politique, le CEER promeut activement un environnement réglementaire harmonisé et favorable à l'investissement et l'application cohérente de la législation européenne existante. L'un des principaux objectifs du CEER est de faciliter la création d'un marché unique de l'énergie interne, compétitif, efficace et durable, qui fonctionne dans l'intérêt des consommateurs.

24. A cet égard, la réunion décide que l'ARÉFOA signe un protocole d'entente (PE) avec le Conseil des régulateurs européens de l'énergie (CEER) dont l'objectif principal est de faciliter le renforcement des capacités dans la région Afrique orientale, Afrique australe et Océan Indien (AfOA-OI), conformément aux objectifs du Programme d'action du Fonds européen de développement (FED) pour l'amélioration de l'énergie régionale durable.

Décision

25. ***La réunion décide que l'ARÉFOA devrait signer un protocole d'entente avec le Conseil des régulateurs européens de l'énergie (CEER) dont l'objectif principal est de faciliter le renforcement des capacités dans la région Afrique orientale, Afrique australe et Océan Indien (AfOA-OI), conformément aux objectifs du programme d'action du Fonds européen de développement (FED) pour le renforcement d'un marché d'énergie régional durable.***

26. Le projet de Protocole d'entente entre l'ARÉFOA et le Conseil des régulateurs européens de l'énergie (CEER) est joint en annexe I au présent rapport.

Formation sur la réforme et la règlementation du secteur énergétique

27. La réunion prend note du projet d'amélioration d'un marché régional de l'énergie durable dans la région Afrique orientale, Afrique australe et Océan Indien (AfOA-OI) et du financement 11e Fonds européen de développement prévu pour faciliter la participation de certains membres des organes de réglementation du personnel de la région dans certaines formations. Ces formations sont les suivantes :

a. Formation des cadres sur la gestion de la réforme et de la réglementation du secteur de l'énergie, Graduate School of Business, Université du Cap, Afrique du Sud, 8-12 octobre 2018 ;
b. Formation à la réglementation des services publics de l'énergie, Florence, Italie, du 1er octobre au 7 juin 2018 ; et
c. Un programme intensif de deux semaines spécialement adapté aux besoins professionnels des régulateurs de services publics, des décideurs politiques, du Centre de recherche sur les services publics (PURC) de l'Université de Floride (États - Unis), le 14-25 janvier 2019, la date limite d'inscription est le 2 novembre 2018.

28. L'objectif principal de la facilitation de ces formations est de renforcer les capacités des autorités réglementaires afin qu'elles puissent continuer à jouer leur rôle dans la mise en place

d'un environnement réglementaire énergétique stable, prévisible, transparent et harmonisé et à renforcer la bonne gouvernance dans le secteur régional de l'énergie afin d'améliorer le climat d'investissement et de développer un marché énergétique aussi efficace que durable.

29. Les objectifs spécifiques de la formation sont les suivants :

a. permettre aux participants de comprendre la structure physique et institutionnelle du secteur de l'électricité ;
b. acquérir des connaissances sur les principes fondamentaux de la réglementation et de la politique de la concurrence ;
c. créer un environnement de discussion et d'interaction productives avec les meilleurs professionnels d'un large éventail d'institutions impliquées dans la réglementation des secteurs de l'énergie à l'échelle mondiale ; et
d. faciliter la croissance d'un réseau professionnel fructueux parmi les participants et les instructeurs.

30. La réunion est informée que les trois associations de régulateurs de l'énergie de la région Afrique orientale, Afrique australe et Océan Indien, à savoir l'Association régionale des régulateurs de l'énergie en Afrique orientale et australe (ARÉFOA) du COMESA, L'Association régionale des régulateurs de l'électricité (RERA) de la SADC et l'Association des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale (EREA) de la SADC devraient identifier 4 candidats chacun pour participer à ces formations.

31. Le tableau 1 ci-dessous montre l'affectation des candidats des membres de l'Association des régulateurs de l'énergie à ces formations.

Tableau 1 : Répartition des candidats

	ARÉFOA	RERA	EREA
1. Formation à la réglementation des services publics d'énergie, Florence School of Regulation, Italie, 1er octobre au 7 juin 2019			2 candidats: Rwanda Tanzanie
2. Formation des cadres sur la gestion de la réforme et de la réglementation du secteur énergétique, Graduate School of Business, University of Cape Town, 8-12 octobre 2018		2 candidats 2 Botswana	2 candidats Burundi Zanzibar
Centre de recherche des services publics (PURC) à l'Université de Floride, États - Unis, 14-25 janvier 2019, la date limite d'inscription est le 2 novembre 2018.	4 candidats	2 candidats	
Nombre total	4 candidats	4 candidats	4 candidats

32. Il est donc demandé à L'ARÉFOA d'identifier les 4 candidats qui participeront au stage de formation du Centre de recherche sur les services publics (PURC) à l'Université de Floride, États - Unis, 14-25 janvier 2019, la date limite d'inscription est le 2 novembre 2018.

33. À cet égard, la réunion décide que l'Éthiopie, les Seychelles, l'Ouganda et le Zimbabwe soient identifiés pour participer au cours de formation du PURC à l'Université de Floride, aux États-Unis. La réunion décide également que le Secrétariat se concerte avec le Centre de recherche sur les services publics (PURC) de l'Université de Floride, aux États-Unis, pour étudier la possibilité d'organiser cette formation dans l'un des pays du COMESA. Cela permettra de faire participer davantage d'États membres à la formation.

34. La réunion note également que :

a) pour permettre une participation maximale des États membres aux programmes de renforcement des capacités, l'ARÉFOA devrait étudier la possibilité d'organiser des programmes de formation réputés au niveau local dans la région du COMESA ; et
b) il faut que les institutions nationales de réglementation sélectionnées pour fournir des candidats aptes à suivre une formation à l'Université de Floride en janvier 2019 soient avant tout membres de l'ARÉFOA. Les autres considérations prises en compte sont d'assurer un équilibrage régional et de répondre aux besoins de renforcement des capacités pour les organismes de règlementation nouvellement créés.

Décision

35. ***La réunion approuve que l'ARÉFOA devrait identifier quatre (4) candidats de l'Éthiopie, des Seychelles, de l'Ouganda et du Zimbabwe pour participer au cours de formation du Centre de recherche sur les services publics (PURC) à l'Université de Floride, aux États-Unis, du 14 au 25 janvier 2019.***

D. RAPPORTS DES COMITÉS DE PORTEFEUILLE DE L'ARÉFOA - point 4 de l'ordre du jour

36. Les présidents des Comités de portefeuille Électricité, Énergies renouvelables et Environnement et efficacité énergétique de l'ARÉFOA présentent des rapports de leurs comités de portefeuille respectifs, qui décrivent l'état d'avancement de certaines activités.

Rapport du Comité de portefeuille Électricité

37. L'ingénieur Hatem Waheed, Directeur général de l'Agence égyptienne de réglementation de l'électricité et de la protection des consommateurs de l'Égypte et actuel président du Comité du portefeuille Électricité de l'ARÉFOA présente le rapport du Comité du portefeuille Électricité de l'ARÉFOA.

38. À cet égard, l'Ing. Waheed présente le questionnaire de référence réglementaire pour les organismes de règlementation du COMESA. L'objectif du questionnaire est de fournir des signaux d'efficacité pour l'exploitation et l'investissement ; la flexibilité, la stabilité et l'efficacité ; la réponse adéquate à l'évolution des marchés ; et la symétrie des risques et des opportunités pour l'agent habilité. Le questionnaire présente plusieurs questions dans plusieurs domaines, à savoir le statut juridique ; l'indépendance ; les compétences ; l'organisation interne, les

ressources et les capacités ; procédures pour les activités réglementaires de base ; les activités internationales ; l'exécution ; et la responsabilité.

39. L'objectif principal de l'étude est de rédiger des lignes directrices présentant les compétences minimales requises pour avoir des organismes indépendants de régulation de l'énergie dans tous les pays du COMESA. La réunion note qu'une deuxième tâche pourrait consister à rédiger un protocole d'entente sur les questions institutionnelles, identifier les critères de base requis pour mettre en œuvre un système de réglementation partagé dans la région du COMESA, ce qui signifierait qu'un projet de protocole d'entente sur les compétences minimales et la structure organisationnelle des organismes de règlementation du COMESA

40. La réunion convient que ce questionnaire soit distribué aux États Membres afin de fournir des informations sur leur analyse comparative réglementaire et de soumettre le questionnaire rempli à l'Égypte et au Secrétariat.

41. La réunion note également que, pour éviter les doubles emplois, le Comité du portefeuille devrait envisager d'autres travaux similaires, tels que le rapport de la Banque africaine de développement (BAD) sur l'indice de réglementation de l'électricité en Afrique. La réunion convient que ce rapport devrait être distribué aux membres de l'ARÉFOA. La réunion est informée que, grâce au projet ESREM, une analyse détaillée des écarts pour les besoins de renforcement des capacités sera conclue en 2018.

Décisions

42. ***La réunion décide que le questionnaire sur l'analyse comparative réglementaire soit distribué aux États membres avant la fin d'octobre 2018 pour fournir des informations sur leur analyse comparative réglementaire et que les États membres soumettent le questionnaire rempli à l'Égypte et au Secrétariat d'ici fin novembre 2018.***

43. Le questionnaire de référence réglementaire pour les organismes de règlementation du COMESA est joint en annexe II au présent rapport.

Rapport conjoint du Comité du portefeuille Énergies renouvelables et du Comité du portefeuille Environnement et efficacité énergétique

44. M. Getahun Moges, Directeur général de l'Autorité de régulation de l'énergie de l'Éthiopie et actuel président du Comité du portefeuille Énergies renouvelables de l'ARÉFOA, présente un rapport conjoint du Comité du portefeuille Énergies renouvelables et du Comité du portefeuille de Environnement et efficacité énergétique.

45. Il informe la réunion que le Comité du portefeuille Environnement et efficacité énergétique et le Comité du portefeuille Énergies renouvelables ont tenu une réunion conjointe avec le Programme de normes concertées en matière d'étiquetage et d'appareils (CLASP) à Lusaka, en Zambie, le 30 avril 2018 pour discuter des domaines potentiels de coopération et de collaboration entre les deux parties. Le Secrétariat du COMESA et la délégation de l'Union européenne (DUE) en République de Zambie et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ont également participé à la réunion.

46. La réunion note que l'objectif de la réunion COMESA/ ARÉFOA avec le CLASP était le suivant :

a. tracer la voie à suivre pour l'avenir de la coopération et de la collaboration COMESA/ARÉFOA sur les questions d'efficacité énergétique ;
b. discuter de la note conceptuelle sur le soutien au développement et à la mise en œuvre d'un programme de normes et d'étiquetage des appareils dans le COMESA.

47. La réunion note que la réunion COMESA/ ARÉFOA a convenu de ce qui suit :

a. Le COMESA/ARÉFOA doit envisager des engagements futurs avec le CLASP, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre d'enquêtes sur le statu quo des programmes d'efficacité énergétique des États membres ; et
b. Le CLASP doit soumettre un projet de protocole d'entente (PE) au COMESA pour examen.

48. La réunion note également que le CLASP a soumis le projet de protocole d'entente au COMESA/ARÉFOA. Le projet de protocole d'entente est en cours d'approbation par la Division des affaires juridiques et institutionnelles du COMESA.

49. La mission du Programme de normes concertées en matière d'étiquetage et d'appareils (CLASP), une organisation basée aux États-Unis, est d'améliorer la performance énergétique et environnementale des appareils et équipements utilisés au quotidien, accélérant ainsi la transition vers un monde plus durable.

50. La réunion est en outre informée que le CLASP s'efforcera toujours de réaliser sa mission par les activités suivantes :

a. Normes énergétiques et de qualité pour garder les produits inefficaces et de mauvaise qualité hors du marché ;
b. Conformité aux politiques, tests et assurance qualité pour garantir que les produits performants et les marchés sont équitables pour tous;
c. Étiquetage des produits et éducation du consommateur pour attirer les consommateurs vers de bons produits et inspirer la demande;
d. Récompenses et reconnaissance de produits pour récompenser les précurseurs et accélérer les marchés;
e. Passation des marchés, motivation et achat en vrac pour inciter les fabricants innovants, réduire les risques pour tous et saturer les marchés avec des produits efficaces et de haute qualité ; et
f. Collaboration mondiale et partage des connaissances pour tirer parti des connaissances de pointe et collectives et forger des partenariats productifs.

51. M. Moges informe la réunion que l'ARÉFOA a également tenu deux réunions avec Rocky Mountain Institute (RMI) le 13 juillet 2018 et le 31 août 2018 pour discuter des domaines potentiels de coopération et de collaboration entre les deux parties sur les programmes d'efficacité énergétique pour la construction, le transport et l'industrie.

52. Lors des prochaines étapes, la réunion note que l'ARÉFOA et le RMI ont convenus de ce qui suit :

a. L'ARÉFOA partagera le rapport d'étape sur l'efficacité énergétique et l'environnement dans le secteur de l'électricité, le RMI examinera ce document et d'autres documents pertinents ;

b. Le RMI préparera un projet de protocole d'entente à envoyer à l'ARÉFOA pour approbation et signature ;
c. Le RMI préparera une proposition de projet plus détaillée et un aperçu des coûts du projet ;
d. L'ARÉFOA évaluera la possibilité de financement par le biais du projet du 11e FED de l'UE ;
e. Le RMI contactera l'USAID et le COMESA établira des contacts avec la délégation de l'UE ou la Facilité d'assistance technique (FAT) de l'UE pour des discussions informelles sur la possibilité d'un financement futur pour ce programme ; et
f. Le RMI développera un bref document décrivant la collaboration envisagée avec EACREEE et SACREEE, après approbation par l'ARÉFOA. Cela devrait être la base de nouvelles collaborations.

53. La réunion note également que le RMI a soumis le projet de protocole d'entente au COMESA/ARÉFOA. Le projet de protocole d'entente est en cours d'approbation par la Division des affaires juridiques et institutionnelles du COMESA.

54. Rocky Mountain Institute (RMI), une organisation basée aux États-Unis, est un organisme indépendant à but non lucratif qui se consacre à la transformation de la consommation mondiale d'énergie pour créer un avenir propre, prospère et sûr. Son programme d'Énergie durable pour le développement économique (SEED) en Afrique subsaharienne collabore étroitement avec les gouvernements pour leur donner la propriété et le contrôle de leur propre avenir énergétique. L'initiative SEED est financée par la Fondation Rockefeller, Virgin Unite de Sir Richard Branson et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Décisions

55. ***La réunion décide que le COMESA/ARÉFOA signe le protocole d'entente avec le Programme de normes concertées d'étiquetage et d'appareils (CLASP) et avec Rocky Mountain Institute (RMI) pour faciliter la collaboration et la coopération entre/parmi les parties sur le programme de l'efficacité énergétique.***

56. Le projet de protocole d'entente avec le Programme de normes concertées en matière d'étiquetage et d'appareils (CLASP) et avec le Rocky Mountain Institute (RMI) figure dans les annexes III et IV du présent rapport.

E. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ARÉFOA 2017-2021 - Point 5 de l'ordre du jour

57. Le chef de la planification stratégique du COMESA fait une présentation devant la réunion. Il fait observer qu'il faut impérativement renforcer le secteur de l'énergie pour assurer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.

58. La présentation souligne que l'accès à l'énergie devrait être très important pour la réalisation de l'objectif de développement durable continental (ODD), en particulier l'ODD 7, les programmes phares de l'Agenda 2063 et le Plan stratégique à moyen terme du COMESA. Le programme tripartite du COMESA, de l'EAC et de la SADC est en train de mettre en œuvre l'approche d'intégration développementale axée sur l'intégration des marchés, le développement des infrastructures et l'industrialisation. L'énergie est donc essentielle pour

faciliter et réduire les coûts d'exploitation, libérer le potentiel économique et créer des emplois. L'accès à l'énergie pour tous est l'un des principaux moteurs de la croissance inclusive, car il crée des opportunités dans tous les secteurs économiques.

59. Plus précisément, le COMESA a mis en œuvre la stratégie énergétique du COMESA axée sur :

a. mettre en place un environnement politique favorable, facilitant la formulation de lois, règlements et directives types ;
b. soutenir les agences de réglementation pour la conception et la mise en œuvre des projets ;
c. l'appui technique pour augmenter le nombre de projets énergétiques bancables ;
d. l'accélération des grands projets régionaux visant à favoriser l'intégration, comme le projet d'interconnexion électrique Zambie-Tanzanie-Kenya (ZTK) et le pool d'énergie de l'Afrique de l'Est ; et

60. L'ARÉFOA a contribué à la mobilisation des ressources, au renforcement des capacités, à la coordination et à la production de statistiques adaptées aux politiques.

61. Au cours de la discussion qui suit, il est observé que le secteur de l'énergie aidera le continent à réaliser l'accès universel à l'électricité d'ici 2025, en mettant l'accent sur l'encouragement des solutions énergétiques propres et renouvelables.

F. PRÉSENTATION DU PROJET RELATIF A L'AMÉLIORATION D'UN MARCHÉ RÉGIONAL D'ÉNERGIE DURABLE POUR LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE, AFRIQUE AUSTRALE ET OCÉAN INDIEN (AFOA-OI) - point 6 de l'ordre du jour

62. Une présentation sur le projet de renforcement d'un marché régional de l'énergie durable dans la région Afrique orientale, Afrique australe et Océan Indien (AfOA-OI) est faite à la réunion.

63. La mise en valeur d'un marché régional de l'énergie durable dans la région Afrique orientale, Afrique australe et Océan Indien (AfOA-OI) est un programme financé par l'Union européenne (UE) qui a commencé ses activités le 31 mai 2017, dans le cadre de l'enveloppe interrégionale du 11^{e} FED pour le soutien des infrastructures douces sur l'énergie.

64. Le projet se concentre principalement sur le secteur de l'électricité et est pertinent pour l'Agenda 2030. Il contribue principalement à la réalisation progressive de

a. l'objectif de développement durable (ODD) 7 visant à garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous ;
b. l'ODD 5 de réaliser l'égalité des sexes et d'autonomiser toutes les femmes et les filles ; et
c. l'ODD 12 de garantir des modes de consommation et de production durables.

65. Le programme couvre une période de 48 mois (4 ans), avec une dotation totale de 7 millions d'euros.

66. L'objectif général de l'action est de renforcer un marché régional de l'énergie durable dans le cadre de l'AfOA-OI, qui favorise les investissements et le développement durable. Les

objectifs spécifiques de l'Action sont de réaliser environnement réglementaire renforcé, efficace et sensible au genre dans la région AfOA-OI ; et d'habiliter les associations régionales de réglementation et les pools énergétiques à superviser et stimuler plus efficacement le commerce régional accru.

67. Les actions spécifiques du projet sont les suivantes :

a. Développer des cadres réglementaires harmonisés à l'échelle régionale pour nourrir un marché régional de l'énergie qui soit efficace, durable, harmonisé et capable d'attirer des investissements ainsi que de promouvoir l'accès universel ;
b. développer des cadres qui améliorent la gestion efficace de l'énergie du côté de l'offre et de la demande ;
c. développer des cadres modèles qui favorisent l'intégration des perspectives sexospécifiques dans la politique et la réglementation énergétiques ;
d. renforcer la capacité des organismes de règlementation de fournir et d'appliquer des règlements qui améliorent le marché régional ; et
e. renforcer les cadres réglementaires des énergies renouvelables pour promouvoir les investissements dans les énergies renouvelables.

68. Les bénéficiaires du programme comprennent toutes les communautés économiques régionales (CER) de la région Afrique orientale, Afrique australe et Océan Indien, y compris leurs associations de régulation de l'énergie et leurs pools énergétiques. Ceux-ci comprennent :

a. Les communautés économiques régionales : Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Commission de l'Océan Indien et Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ;
b. Les associations de régulation de l'énergie : Association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA), Association régionale des régulateurs de l'électricité d'Afrique australe (RERA) et Independent Regulatory Board (IRB) de l'Eastern Africa Power Pool (EAPP) ;
c. Pools énergétiques : Eastern Africa Power Pool (EAPP), Southern Africa Power Pool (SAPP) ; et
d. Parmi les autres parties prenantes figurent : le Centre de l'Afrique de l'Est pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (EACREEE) et le Centre de la SADC pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (SACREEE).

69. Les résultats attendus du projet sont les suivants :

Résultat 1 : un cadre réglementaire et politique de l'énergie harmonisé au niveau régional qui intègre les perspectives sexospécifiques adoptées par les institutions réglementaires régionales, en mettant l'accent sur les questions transfrontalières pour encourager les investissements dans la région. La transposition des réglementations régionales par certains pays en fonction de la demande est soutenue.

Résultat 2 : renforcement de la capacité réglementaire des autorités réglementaires nationales et renforcement des capacités des associations régionales (ARÉFOA et RERA) et des pools énergétiques (EAPP et SAPP) afin qu'ils puissent influencer de manière proactive l'évolution du secteur énergétique.

Résultat 3 : amélioration de la stratégie en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, des politiques, des directives réglementaires et des actions visant à promouvoir l'efficacité énergétique, faciliter les investissements et renforcer les capacités en matière d'énergies renouvelables dans la région.

70. Sur la base de ce qui précède, la réunion note que plusieurs activités ont été mises en œuvre lors du premier plan de travail de la première année, d'août 2017 à août 2018.

71. La réunion note que le Plan de travail de l'année 2 pour le projet couvrira la période allant du 1er juin 2018 au 31 décembre 2019. Le budget pour la période de planification est estimé à 2 595 331 euros.

G. SITUATION FINANCIÈRE DE L'ARÉFOA - point 7 de l'ordre du jour

72. La réunion note que, conformément à l'article 8 de la Constitution, le budget de l'ARÉFOA devrait être constitué à partir des sources suivantes :

a. contribution des membres ;
b. Financement par subvention ; et
c. financement spécial du COMESA.

73. À cet égard, le tableau 2 ci-dessous résume l'état de l'appui financier des partenaires coopérants, du secrétariat du COMESA et de la contribution des membres.

Tableau 2: état du soutien financier des partenaires coopérants, du Secrétariat du COMESA et des contributions des membres (en USD)

Année	2017	2018	Total	% part du budget
Partenaires de coopération	1 881 839	-	1 881 839	87%
Secrétariat du COMESA	205 100	-	205 100	9%
États membres	-	81 582	81 582	4%
TOTAL	**2 086 939**	**81 582**	**2 168 521**	**100%**

Aux fins d'un rapport holistique, les montants (financement ESREM et contribution du COMESA) sont traduits de l'EURO en USD dans ce rapport au taux de 1,172 US$/EUR.

74. La réunion rappelle que l'ARÉFOA a établi une formule de contribution qui devrait garantir que tous les membres contribuent de manière durable aux opérations et aux programmes de l'Association.

75. Le tableau 3 ci-dessous montre l'état de versement des contributions des membres (USD) au 13 septembre 2018.

Tableau 3 : État de paiement des contributions des membres (USD) au 13 septembre 2018

État membre	Contribution 2018			Total des montants dus	Analyse de la somme due	Total reçu en 2018
	Montant de la facture	Intérêts (1%) sur le solde impayé au 31.12.18	Recettes		Entre 0 et 1 an	
Col 1	**Col 2**	**Col 3**	**Col 4**	**Col 5 = Col (2+3+4)**	**Col 6=(2+3+4)**	
Égypte	8 186		-	8 186	8 186	-
Éthiopie	7 562		-	7 562	7 562	-
Kenya	16 225		(16 225)	(0)	(0)	(16 225)
Madagascar	7 426		-	7 426	7 426	-
Rwanda	7 312			7 312	7 312	-
Seychelles	7 250		-	7 250	7 250	-
Soudan	7 758		(7 760)	(2)	(2)	(7 760)
Zimbabwe	19 864		-	19 864	19 864	-
TOTAL	**81 582**	**-**	**(23 985)**	**57 598**	**57 598**	**23 985)**

76. La réunion fait observer que le financement de l'Union européenne par le biais du projet ESREM du 11e FED a été la principale source de financement du programme de travail pour les initiatives de l'ARÉFOA et que ce soutien est programmé pour une mise en œuvre jusqu'en 2021.

77. Actuellement, l'ARÉFOA ne compte qu'un seul membre du personnel à part entière. Il s'agit du Directeur général financé par le COMESA.

78. L'Unité de gestion de projet du projet ESREM du 11 e FED soutient actuellement la mise en œuvre des activités de l'ARÉFOA et est financée par l'Union européenne.

79. Sur la base de ce qui précède, la réunion convient que l'ARÉFOA devrait s'efforcer de gérer son propre secrétariat en termes de personnel et d'autres questions logistiques à partir de 2019. Les contributions des membres de l'ARÉFOA devraient donc prendre en charge les coûts opérationnels à partir de 2019.

80. L'allocation budgétaire pour la mise en œuvre des programmes de l'ARÉFOA pour la période du 31 mai 2017 au 31 décembre 2018 est indiquée dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4 : Allocation budgétaire pour la mise en œuvre du Programme - en USD.

Poste budgétaire	ESREM du 11e FED	Secrétariat du COMESA	Contributions des membres	Budget total
Renforcement de la capacité de l'ARÉFOA		205 100		205 100
Contribution des membres				-
Égypte			8 185	8 185
Éthiopie			7 562	7 562
Kenya			16 224	16 224
Madagascar			7 426	7 426
Rwanda			7 312	7 312
Seychelles			7 250	7 250
Soudan			7 759	7 759
Zimbabwe			19 864	19 864
Assistance technique et personnel	808 680			808 680
Mise en œuvre et gestion du programme	719 227			719 227
Administration	236 732			236 732
Communication et visibilité	58 600			58 600
Audits, suivi et évaluation	58 600			58 600
SOMME FINALE	1 881 839	205 100	81 582	2 168 521

81. Dans le budget 2018, les fonds reçus sont indiqués dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5 : Financement de 2018 reçu en USD

Source de financement	Montant prévu au budget	Montant prévu au budget	Montants impayés
	Col 1	Col 2	Col 3= [Col 1 - Col 2]
Projet ESREM du 11e FED	1 881 839	1 881 839	-
Secrétariat du COMESA	205 100	205 100	-
Contributions des membres de l'ARÉFOA	81 582	23 985	57 597
Total	**2 168 521**	**2 110 924**	**57 597**

82. La réunion convient qu'une stratégie visant à améliorer la contribution des partenaires et des membres coopérants (potentiellement 21 membres) devrait être mise en place.

83. La réunion est assurée que le COMESA continuera à soutenir le paiement du DG jusqu'en mai 2019, tandis que le 11e FED soutiendra les autres membres du personnel jusqu'en 2021.

84. La réunion est également assurée que le COMESA continuera à soutenir l'ARÉFOA au-delà de 2019, mais qu'il est important que l'ARÉFOA prenne des mesures en faveur de l'autonomie, étant entendu que les Membres devront remplir leurs obligations.

85. La réunion souligne qu'il est nécessaire que le président de l'ARÉFOA assiste au Conseil des ministres du COMESA en novembre 2018 pour soumettre une demande au Conseil afin qu'il continue à soutenir l'ARÉFOA jusqu'à ce que l'Association soit en mesure d'assurer le maintien de ses opérations. La réunion convient également que, pour progresser vers son autonomie et sa durabilité, il est important que l'Association élabore son propre instrument juridique financier et administratif, tel que le règlement financier, le règlement du personnel et les règles de passation des marchés.

86. La réunion note également ce qui suit :

a. que seuls deux pays se sont acquittés de leur obligation de contribution pour 2018 et qu'un appel a été lancé pour que tous les membres remplissent leurs obligations ;
b. que les membres qui n'ont pas soumis leurs budgets doivent le faire pour permettre au Secrétariat de l'ARÉFOA d'évaluer et de préparer les factures; pour permettre les paiements des cotisations ;
c. qu'une stratégie alternative soit mise en place pour assurer la viabilité financière de l'ARÉFOA ;
d. que bien que le COMESA se soit engagé à continuer à soutenir l'ARÉFOA au-delà de juin 2019, il est nécessaire de veiller à ce que les membres jouent leur rôle en payant leurs cotisations.

Décision

87. ***La réunion décide d'adopter le rapport sur la situation financière de l'ARÉFOA.***

H. EXAMEN DES DEMANDES D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES RÉGULATEURS DE L'ÉNERGIE POUR L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE (ARÉFOA) - point 8 de l'ordre du jour

88. La réunion rappelle la décision de la trente-septième réunion du Conseil des ministres du COMESA qui s'est tenue en novembre 2017 à Lusaka, en Zambie, qui a approuvé la décision de la dixième réunion des ministres des infrastructures responsables des transports, des communications, des technologies de l'information et de l'énergie qui a eu lieu en octobre 2017 Lusaka, en Zambie, selon laquelle Maurice, le Swaziland et la Zambie devraient être invités à acquérir le statut de membre à part entière de l'ARÉFOA dès que possible.

89. A cet égard, les participants notent que le Secrétariat a officiellement invité les observateurs à se joindre à l'ARÉFOA conformément à la décision de la trente-septième réunion du Conseil des ministres du COMESA.

90. En réponse à la décision des ministres sur la question et à l'invitation envoyée par le Secrétariat, la réunion est informée que le Burundi, Maurice et la Zambie ont officiellement communiqué la décision de l'Agence de Régulation des secteurs de l'Eau potable, de l'Électricité et des Mines de la République du Burundi, de l'Organisme de réglementation des services publics (Utility Regulatory Authority) de la République de Maurice et du Conseil de

réglementation de l'énergie (Energy Regulation Board) de la République de Zambie d'être membres à part entière de l'ARÉFOA.

91. Sur la base de ce qui précède, la réunion décide d'approuver les demandes d'adhésion pleine et entière de l'Agence de Régulation des secteurs de l'Eau potable, de l'Électricité et des Mines de la République du Burundi, l'Utility Regulatory Authority de Maurice et l'Energy Regulation Board de la République de Zambie à l'ARÉFOA, l'adhésion étant ouverte aux organismes de réglementation de l'énergie dans chaque État membre de la région du COMESA.

92. Les participants à la réunion demandent aux représentants de l'Agence de régulation des eaux, de l'électricité et des mines de la République du Burundi, à l'Utility Regulatory Authority de Maurice et l'Energy Regulation Board de la République de Zambie de reconfirmer leur désir de devenir membres à part entière de l'ARÉFOA, ce qu'ils font.

93. Compte tenu de ce qui précède, le président de la réunion demande s'il y a des objections à l'admission du Burundi, de Maurice et de la Zambie en tant que membres à part entière de l'ARÉFOA et aucune objection n'est soulevée. La réunion décide donc à l'unanimité que l'Agence de régulation des eaux, de l'électricité et des mines de la République du Burundi, l'Utility Regulatory Authority de Maurice et l'Energy Regulation Board de la République de Zambie soient admis comme membres à part entière de L'ARÉFOA.

94. En outre, la réunion demande au Burundi, à Maurice, à la Zambie, aux Seychelles et au Zimbabwe de nommer leurs fonctionnaires respectifs auprès des Comités de portefeuille de l'ARÉFOA.

Décision :

95. ***La réunion approuve les demandes d'adhésion à part entière de l'Agence de régulation des eaux, de l'électricité et des mines de la République du Burundi, de l'Utility Regulatory Authority de Maurice et de l'Energy Regulation Board de la République de Zambie à ARÉFOA.***

I. EXAMEN DES AMENDEMENTS PROPOSÉS AUX PARAGRAPHES DE L'ARTICLE 7 (STRUCTURE DE L'ARÉFOA) DE LA CONSTITUTION DE L'ARÉFOA - point 9 de l'ordre du jour

96. La réunion rappelle la décision de la septième Assemblée générale annuelle de l'ARÉFOA qui s'est tenue à Lusaka, en Zambie, les 19 et 20 janvier 2017, de modifier la Constitution de l'ARÉFOA pour permettre l'adoption de la nouvelle structure avec des Comités de portefeuille restructurés pour être axés sur le service plutôt que sur l'industrie, pour refléter le mandat et les objectifs stratégiques de l'ARÉFOA et prendre en compte ces nouveaux développements dans le secteur de l'énergie.

97. La décision indiquée dans le paragraphe susmentionné implique que l'alinéa (i) du paragraphe 7.4, « les Comités de portefeuille », soit modifié pour refléter la décision mentionnée ci-dessus et pour prendre en compte le Plan stratégique de l'ARÉFOA adopté.

98. Il est donc proposé de lire comme suit l'alinéa (i) du paragraphe 7.4 : « Des comités de portefeuille Renforcement des capacités, Échange d'informations, Statistiques et Base de

données sur l'énergie, Harmonisation des cadres juridiques et réglementaires, Énergies renouvelables et Environnement et efficacité énergétique seront créés ».

99. La réunion note également que la même Assemblée générale annuelle de l'ARÉFOA qui s'est tenue à Lusaka (Zambie) en janvier 2017 a décidé que l'adhésion au Comité exécutif soit échelonnée pour assurer une transition harmonieuse et une mémoire institutionnelle. En outre, certains membres, sans portefeuille, devraient être ajoutés au Comité exécutif.

100. La décision qui est indiquée dans l'alinéa mentionné ci-dessus implique que l'alinéa (iii) du paragraphe 7.3 « le Comité exécutif » soit modifié pour refléter la décision mentionnée ci-dessus.

101. Il est donc proposé de lire comme suit l'alinéa (iii) du paragraphe 7.3 : « le Président de la plénière, les présidents des quatre comités de portefeuille et un membre sans portefeuille constituent le Comité exécutif de l'ARÉFOA ».

102. Le paragraphe 7.5 (ii) de la Constitution de l'ARÉFOA prévoit que le Secrétariat de l'ARÉFOA soit composé d'un secrétaire exécutif et d'autres membres du personnel, selon ce qui peut être déterminé par le Comité exécutif. A cet égard, les participants prennent note de la proposition visant à modifier le titre du Secrétaire exécutif pour qu'il devienne Directeur général afin de l'aligner sur d'autres institutions spécialisées du COMESA et d'autres organismes régionaux similaires qui utilisent le titre de Directeur général pour ce poste.

103. La réunion convient que l'article 5 (fonctions), (x) soit revu pour prendre en compte un mandat renforcé de l'ARÉFOA en termes de supervision du programme énergétique régional. La réunion propose que le paragraphe 5 (x) se lise comme suit : « Promouvoir si nécessaire l'établissement et l'élaboration de règlements, normes, programmes et standards régionaux pour la demande et l'offre d'énergie dans la région du COMESA, y compris (mais sans s'y limiter) la réglementation en matière d'efficacité énergétique, d'environnement et de sécurité et surveiller et superviser leur mise en œuvre »

104. Sur la base de ce qui précède et après des discussions approfondies, la réunion décide d'amender la Constitution de l'ARÉFOA pour y inclure les amendements mentionnés ci-dessus.

Décisions

105. ***La réunion prend les décisions suivantes :***

- ***a. L'alinéa (i) du paragraphe 7.4 de l'Acte constitutif de l'ARÉFOA devrait se lire comme suit : « il sera créé des comités de portefeuille Renforcement des capacités, Échange d'informations, Statistiques et Base de données de l'énergie ; Harmonisation des cadres juridiques et réglementaires ; Énergies renouvelables ; et Environnement et efficacité énergétique »;***
- ***b. L'alinéa (iii) de l'article 7.3 de l'Acte constitutif de l'ARÉFOA devrait se lire comme suit : « le président de la plénière, les présidents des quatre comités de portefeuille et un membre sans portefeuille constituent le comité exécutif de l'ARÉFOA » ;***
- ***c. Le titre de Secrétaire exécutif devrait être remplacé par celui de Directeur général (DG) afin de l'aligner sur les autres institutions spécialisées du COMESA et autres organismes régionaux similaires qui utilisent le titre de Directeur général (CEO en anglais) pour ce poste. À cet égard, le terme Secrétaire exécutif devrait être***

remplacé par Directeur général dans tous les paragraphes de la Constitution de l'ARÉFOA ; et

d. Revoir l'article 5 (fonctions), (x) pour qu'il se lise comme suit : « promouvoir, le cas échéant, l'établissement et le développement de réglementations, normes, programmes et normes régionaux pour la demande et l'offre d'énergie dans la région du COMESA, y compris (mais sans s'y limiter) la réglementation en matière d'efficacité énergétique, d'environnement et de sécurité et surveiller et superviser leur mise en œuvre ».

106. La Constitution amendé de l'ARÉFOA est jointe en annexe V du présent rapport.

J. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA PLÉNIÈRE ET DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE PORTEFEUILLE - point 10 de l'ordre du jour

107. Conformément à l'article 7 de la Constitution sur «la structure de l'ARÉFOA», 7.2 « la Plénière », qui stipule que « la Plénière élit un président pour un mandat de deux ans par rotation, qui préside les réunions plénières ». il est à noter que la Plénière est l'autorité suprême d'ARÉFOA. À cet égard, l'AGA se prononce comme suit à l'issue d'un processus électoral démocratique:

Décision

108. **La réunion élit** :

a. le Kenya en tant que président de la Plénière ; et

b. les présidents des Comités de portefeuille suivants :

- **la Zambie en tant que président du Comité du portefeuille Renforcement des capacités, Échange d'informations, Statistiques et Base de données sur l'énergie ;**
- **l'Égypte en tant que président du Comité du portefeuille Harmonisation des cadres juridiques et règlementaires ;**
- **l'Éthiopie en tant que président du Comité du portefeuille Énergies renouvelables ;**
- **les Seychelles en tant que président du Comité du portefeuille Environnement et efficacité énergétique ; et**

c. - le Soudan en tant que membre du Comité exécutif sans portefeuille.

K. EXAMEN DE LA DEMANDE D'ADHÉSION À LA CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES RÉGULATEURS DE L'ÉNERGIE (ICER) - point 11 de l'ordre du jour

109. La réunion est informée que, dans le cadre du projet d'amélioration du marché régional durable de l'énergie en Afrique orientale, Afrique australe et océan Indien (AfOA-OI), l'ARÉFOA a participé avec la Confédération internationale des régulateurs de l'énergie (ICER) dans son programme Women in en énergie (WIE) pour promouvoir le renforcement des capacités grâce au mentorat dans la région. WIE vise à faciliter les échanges entre les femmes de la région, le soutien à la promotion de la carrière et la création d'une voie par laquelle les femmes participeront activement au développement et à l'harmonisation du cadre réglementaire régional. Malgré cet engagement, l'ARÉFOA n'est pas encore membre de l'ICER.

110. Les principaux domaines d'intervention de l'ICER comprennent l'étalonnage ou des enquêtes, des exposés de position et des études, des programmes d'échange et des cours de formation professionnelle. L'ICER fournit une plate-forme de partage d'informations entre les régulateurs, qui font face à des défis similaires, indépendamment de leurs différentes situations nationales ou de leurs dispositions réglementaires. L'ICER permet l'échange d'informations mutuellement bénéfiques, y compris une prise de conscience accrue des tendances dans les conceptions de marché, les modèles de réglementation, la durabilité et la sécurité de l'approvisionnement.

111. Les membres de l'ICER comprennent plus de 200 organismes de régulation de l'énergie et couvrent 6 continents. Il y a 12 associations régionales de réglementation (ARR) qui sont membres de l'ICER. L'ICER fournit des contacts structurés et une coopération entre les régulateurs, facilitant ainsi l'échange d'informations et de bonnes pratiques tout en favorisant les relations personnelles entre les régulateurs du monde entier.

112. En adhérant à l'ICER, la réunion est informée que l'ARÉFOA sera confronté à des opportunités d'obtenir des connaissances et une expérience de première main dans les meilleures pratiques internationales à travers les éléments suivants :

a. programmes de formation au renforcement des capacités gérés par l'ICER ;
b. expertise de l'ICER sous forme d'ateliers et d'autres services de conseil ;
c. programmes d'échange ;
d. arrangements de mentorat dans les programmes de Women in Energy ; et
e. mise en réseau et partage des meilleures pratiques.

113. La réunion est en outre informée que l'ICER est un cadre volontaire de coopération entre les régulateurs de l'énergie du monde entier dans le but d'améliorer la prise de conscience et la compréhension de la réglementation énergétique par le public et les décideurs et de jouer un rôle dans le traitement d'un large éventail de questions socioéconomiques, environnementales et de questions liées au marché. Il n'y aura pas d'incidences financières pour l'ARÉFOA liées à l'adhésion à l'ICER.

Décision

114. ***La réunion approuve que l'ARÉFOA adhère à la Confédération internationale des régulateurs de l'énergie (ICER) pour bénéficier des programmes gérés par l'ICER.***

L. EXAMEN DU LOGO DE L'ARÉFOA - point 12 de l'ordre du jour

115. Il a été établi qu'un logo est l'entité visuelle désignant toute institution/organisation et que la conception du logo est un domaine important du design graphique. En outre, il a également été établi qu'un logo est toujours l'élément central d'un système d'identification complexe qui doit être étendu fonctionnellement à toutes les communications d'une institution/organisation.

116. À cet égard, le Secrétariat de l'ARÉFOA présente deux logos proposés à la réunion pour choisir l'un d'entre eux comme logo officiel de l'ARÉFOA. La réunion discute en profondeur des logos proposés et décide que les membres disposent de deux mois pour améliorer le logo choisi.

Décision

117. ***La réunion décide que les membres disposent de deux mois pour soumettre des idées afin d'améliorer davantage le logo choisi.***

M. QUESTIONS DIVERSES - point 13 de l'ordre du jour

Sous la rubrique « Divers », les délégués ont l'occasion de soulever des questions pour approfondir la discussion. À cet égard, les délégués expriment leur soutien à l'ARÉFOA et affirment tous leur engagement envers l'ARÉFOA et fournissent aussi des mises à jour sur leur statut énergétique dans leurs pays respectifs.

N. PROGRAMME D'EXAMEN PAR LES PAIRS POUR L'AUTORITÉ DE RÉGLEMENTATION DE L'ÉLECTRICITÉ DU SOUDAN - point 14 de l'ordre du jour

118. Les participants notent que l'ARÉFOA, l'Association régionale des régulateurs de l'électricité d'Afrique australe (RERA), l'organe indépendant de régulation de l'Eastern Africa Power Pool (IRB) et l'Association des régulateurs de l'énergie de l'Afrique de l'Est (EREA) sous l'égide du Programme financé par l'Union européenne pour le renforcement d'un marché régional de l'énergie durable dans la région Afrique orientale, Afrique australe et Océan Indien (AfOA-OI), grâce au financement du 11^{e} Fonds européen de développement, ont prévu des programmes d'évaluation par les pairs devant commencer au mois de septembre 2018.

119. La réunion note que le programme d'examen par les pairs proposé visera à faciliter le transfert de connaissances et à renforcer les capacités des membres d'ARÉFOA en leur donnant la possibilité d'obtenir les meilleures pratiques régionales en matière de réglementation des marchés régionaux de l'énergie.

120. À cet égard, la réunion note que le programme financé par l'Union européenne cherchera à faciliter ce transfert de connaissances et à renforcer les capacités des membres de l'ARÉFOA en leur donnant la possibilité d'acquérir des connaissances et une expérience directes du processus d'établissement d'instruments fonctionnels de règlementation de l'énergie régionale axés sur les cadres juridiques et réglementaires, la gouvernance institutionnelle, les aspects opérationnels et commerciaux des marchés régionaux de l'énergie.

121. Sur la base de ce qui précède, le programme d'examen par les pairs de l'Autorité de régulation de l'électricité du Soudan a été organisé lors de la huitième Assemblée générale annuelle (AGA) de l'ARÉFOA le 20 septembre 2018.

122. La réunion note, que dans un cadre convenu du programme d'évaluation par les pairs, les questions suivantes seront examinées :

a. réformes du secteur énergétique au Soudan ;
b. accès au marché, codes de transmission et licences ;
c. mesures incitatives pour l'acquisition de nouvelles sources d'énergie ;
d. indépendance en matière de gouvernance et de réglementation ;
e. responsabilité et résolution des litiges ;
f. intégration de la dimension genre ; et
g. transparence et perception du public.

123. L'objectif de l'examen par les pairs pour l'Autorité de réglementation de l'électricité au Soudan est de s'assurer que son processus de réglementation est comparé aux meilleures

pratiques. L'objectif est également d'identifier les lacunes et les insuffisances et de faire des recommandations pour améliorer l'état de la règlementation au Soudan.

124. La réunion note que l'examen par les pairs de l'Autorité de régulation de l'électricité au Soudan améliore les connaissances sur les meilleures pratiques régionales en matière de réglementation des marchés régionaux de l'énergie et de renforcement de la coopération avec les autres régulateurs de l'ARÉFOA.

125. Il est prévu qu'un processus soutenu d'examen par les pairs dans la région entraînera des avantages importants pour la région, tels que le renforcement des capacités, l'échange d'informations et d'expériences concernant la promotion des énergies renouvelables, la mise en œuvre et la réglementation des projets énergétiques régionaux, l'intégration des perspectives sexospécifiques et la gestion du secteur énergétique.

126. Compte tenu de ce qui précède, la réunion décide que le rapport d'examen par les pairs soit publié et distribué à toutes les parties prenantes concernées pour contribuer au partage d'informations et améliorer la connaissance des questions de réglementation dans la région AfOA-OI.

Décisions

127. ***La réunion décide ce qui suit*** *:*

- ***a. il est nécessaire de revoir le Cadre d'orientation de la politique énergétique du COMESA pour tenir compte des changements intervenus dans le secteur de l'énergie ;***
- ***b. il est nécessaire de revoir les législations des États membres pour y inclure le règlement des différends en utilisant les structures existantes du COMESA ;***
- ***c. il est nécessaire d'explorer d'autres méthodes d'évaluation par les pairs en vue d'améliorer le processus d'évaluation par les pairs de l'ARÉFOA pour tirer le meilleur parti d'un exercice d'évaluation par les pairs ; et***
- ***d. l'examen par les pairs devrait viser à promouvoir les meilleures pratiques dans les institutions nationales de réglementation.***

O. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA RÉUNION - point 15 de l'ordre du jour

Adoption du rapport

128. La réunion adopte le rapport avec des amendements.

Clôture de la réunion

129. Dans son mot de la fin, le Président de la Plénière de l'ARÉFOA, le Dr Frederick Nyang, de la Commission de réglementation de l'énergie de la République du Kenya, remercie les membres, les membres associés de l'ARÉFOA, les observateurs et les invités à la huitième Assemblée générale annuelle (AGA). Il remercie le Gouvernement et le peuple de la République du Soudan pour l'hospitalité accordée aux délégués depuis leur arrivée dans la belle ville de Khartoum et pour les excellentes installations mises à la disposition des délégués.

130. Le Dr Nyang indique que le développement des infrastructures énergétiques pour la production, le transport et la distribution d'électricité devrait rester l'une des priorités essentielles pour les États membres du COMESA.

131. À cet égard, il indique que la capacité installée actuelle de la production d'électricité dans le COMESA serait d'environ 70 000 mégawatts (MW. En outre, il fait observer que la production d'énergie thermale a dominé la production d'électricité dans la région au fil des ans, représentant plus de 70 %. Il indique ensuite que la part des énergies renouvelables a augmenté de 1 pour cent à 3 pour cent en raison des réformes politiques et réglementaires entreprises dans de nombreux pays du COMESA qui portent leurs fruits maintenant et deviennent importants.

132. L'Ambassadeur Dr. Kipyego Cheluget, Secrétaire général adjoint du COMESA chargé des programmes fait part de ses observations lors de la séance de clôture de la 8^{e} Assemblée générale annuelle (AGA). Dans son allocution de clôture, l'Ambassadeur Cheluget indique que la présence du Président, de distingués délégués et d'invités à la réunion témoigne de l'importance de l'occasion. Il indique en outre que cela démontre à suffisance l'importance que tous les participants accordent au développement de l'Association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA) et du secteur énergétique dans la région du COMESA.

133. Il souligne que dans le monde d'aujourd'hui, l'intégration régionale devrait être l'une des options disponibles pour générer une activité économique suffisante, améliorer l'efficacité, accroître la concurrence, attirer les investissements, atténuer les crises et créer ainsi des emplois et réduire la pauvreté.

134. L'Ambassadeur Cheluget souligne également qu'aucune nation africaine n'est économiquement assez forte toute seule et ne sera donc en mesure de prospérer en dehors du cadre de l'intégration régionale. À cet égard, il conseille aux pays de mettre en commun leurs ressources afin de donner à leurs industries la possibilité de devenir compétitives au niveau régional, ce qui leur permettra de faire face à la concurrence mondiale.

ANNEXE IV

LISTE DES PARTICIPANTS – HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) POUR L'ARÉFOA

BURUNDI

Mr Donat Niyonzima, Director General, Ministry of Hydraulic, Energy and Mines, Energy Regulators Association Of East Africa (AREEM/EREA) P.O Box 2662, Bujumbura, Tel: +257-79914948, 257-22279170, Email: dndonald09@gmail.com; niyonzima@donat.areem.gov.bi;

COMOROS

Mr Ali Moissi, Chargé d'Étude, Planification et Statistiques, Direction Général de L'énergie, BP : 1332 Moroni COMORES, Tel: 00269 7738380/3549386, Fax: 00269 775 00 03, moissiali@gmail.com

DEMORACTIC REPUBLIC OF CONGO

Mr Zacharie Bamani Bay'onkonda, Directeur Chef Service Ministère des Ressources Hydrauliques De L'électricité, Avenue de la Justice No. 239 Avenue de la Justice C/Gombe, Kinshasa, Democratic Republic of Congo, Tel.:0812338011, 0891619143 Email : bamanizacharie1950@gmail.com;

DJIBOUTI

Dr Mohamed Kileh Wais, Secrétaire Général du Ministère. Ministère De L'énergie Charge des Ressources Naturelles, Office Tel : + 253 21 352208, Cell phone: +253 77 83 26 99. Email : mohamedkileh@gmail.com, Cité Ministérielle BP 10010, Djibouti, République de Djibouti

EGYPT

Eng. Hatem Mohamed Waheed Amer, Managing Director, Egyptian Electricity Agency, Utility and Consumer Protection Regulatory Agency 1 Meher Abazza St. Nasr City, 11211, Cairo, Egypt, Tel:; +202 23421480, +201 223186900, Fax: +202 23423482, Email: hatem.waheed@hotmail.com; hatem.waheed@egyptera.org

ETHIOPIA

Mr. Getahun Moges Kifle, Director General, Ethiopian Energy Authority, P O Box 2554, Addis Ababa, Ethiopia, Tel: +251 11 5507736 / 7, Mobile: 251 911 226372, Fax: +251 115 507734 Email: getahunmoges@yahoo.co.uk,getahunmoges@gmail.com, electric.agency@ethionet.et;

KENYA

Dr Frederick Oloo Nyang, Director – Economic Regulation, Energy Regulatory Commission P.O Box 42681-00100, Nairobi, Kenya Email: frederick.nyang@erc.go.ke; Tel: +254 20 2847000

Mr Lee Alubala Okombe, Senior Renewable Energy Officer/Technical Assistant to Director General, Energy Regulatory Commission P.O Box 42681-00100, Nairobi, Kenya Email : lee.okombe@erc.go.ke, Tel. +254 729 563544

MADAGASCAR

Mr. Rasolojaona Rivoharilala, Secrétaire Exécutif, Office De Regulation Electricité**, Lot** Face VB- 72 NA, Rue Tsimanindry Ambatoroka, Antananarivo 101, Madagascar, Tel/Fax: +261 20 2264191 Email : r.rasolojaona@ore.mg; ore@ore.mg;

MALAWI

Mr Wilfred Kasakula, Senior Renewable Energy Specialist, Malawi Energy Regulatory Authority (MERA), P/Bag B-496, Lilongwe, Malawi, Tel. +265 1774103, +265 999 282484, Fax. +265 1772666, Email. wkasakula@meramalawi.mw;

MAURITIUS

Mr Sadatmanund Narain, Commissioner, Utility Regulatory Authority (URA), Cybercity Building, Level 8, Ebene, Mauritius, Tel: + 230 4548079, Fax: + 230 4892996, Email: snarain@uramauritius.mu; info@uramauritius.mu; www.uramauritius.mu

Eng. Mr. Alfred D. BYIGERO, Chief Executive Officer, Utility Regulatory Authority (URA), Cybercity Building, Level 8, Ebene, Mauritius, Tel: + 230 4548070/4548079, Fax: + 230 489 2996, Email: albyigero@yahoo.com; ceo@uramauritius.mu; info@uramauritius.mu; www.uramauritius.mu

SEYCHELLES

Mr. Errol Jude Helbert Renaud, Principal Officer, Seychelles Energy Commission**,** Unity House Block B Room 307, Victoria P O Box 1488**,** Tel: +248 282 424, +248 461 0821, Email. erenaud@sec.sc;

SUDAN

Eng. Mohamed Kheir Elginaid, Secretary General, Electricity Regulatory Authority, Ministry of Water Resources and Electricity, P O Box 1380, Ghama Avenue, No. 99, Khartoum, Sudan, Tel: +261 32 04 81539 (Cell) +249123494800, Email: melginaid@gmail.com;

Ms. Nessreen Abdelfatah Ali Abdoun, RE & EE Consultant, Project Manager, Ministry of Water Resources and Electricity, P O Box 1380, Ghama Avenue, No. 99, Khartoum, Sudan, Tel (Cell) +249914872065, +249123499125, Email: nessreenabdoun@gmail.com; nessreenabdoun@yahoo.com;

Abdelhafliz Fadlalla Babiker, Director Electricity Regulatory Authority (ERA) Ministry of Water Resources and Electricity, P O Box 1380, Ghama Avenue, No. 99, Khartoum, Sudan, Tel +249123499116, Email: abutina007@hotmail.com;

Mr Eltigani Mohamed Fadul, Ministry of Water Resources and Electricity, P O Box 1380, Ghama Avenue, No. 99, Khartoum, Sudan, Tel. +24912243435, Email: tiganifadul@yahoo.com;

Mr Ibrahim Amin Ahmed, Licensing and Tariff General Directorate, Ministry of Water Resources and Electricity, P O Box 1380, Ghama Avenue, No. 99, Khartoum, Sudan, Tel. +249123499119, Email: ibrahimamin360@yahoo.com;

Mr Mohamed Ahmed Mohamed Osman, Senior Director of Technical Affairs (ERA) Ministry of Water Resources and Electricity, P O Box 1380, Ghama Avenue, No. 99, Khartoum, Sudan, Tel. +249123499109, Email: marahama@hotmail.com;

ZAMBIA

Mr Maka Sikazwe, Senior Manager, Executive Director's Office, Energy Regulation Board of Zambia, P.O Box 37631, Lusaka, Zambia, Email : msikazwe@erb.org.zm;

COMESA SECRETARIAT

Ambassador Dr Kipyego Cheluget, Assistant Secretary General (Programmes), COMESA Secretariat, Ben Bella Road, P.O. Box 30051, Lusaka, Zambia, Tel: + 260 211 229725/32, Fax: +260 211 225107**,** Email: kcheluget@comesa.int;

Mr Brian Chigawa, Director Legal, COMESA Secretariat, Ben Bella Road, P.O. Box 30051, Lusaka, Zambia, Tel: + 260 211 229725/32, Fax: +260 211 225107**,** Email: bchigawa@comesa.int;

Mr Simal O Amor, Chief Strategic Planning and Research, COMESA Secretariat, Ben Bella Road, P.O. Box 30051, Lusaka, Zambia, Tel: + 260 211 229725/32, Fax: +260 211 225107**,** Email: samor@comesa.int;

Mr Arthur Zulu, IT Expert, COMESA Secretariat, Ben Bella Road, P.O. Box 30051, Lusaka, Zambia, Tel: + 260 211 229725/32, Fax: +260 211 225107**,** Email. azulu@comesa.int;

RAERESA SECRETARIAT

Dr Mohamedain E Seif Elnasr, Chief Executive Officer a.i., ESREM/RAERESA, COMESA Secretariat, Ben Bella Road, P.O. Box 30051, Lusaka, Zambia, Tel: + 260 211 229725/32, Fax: +260 211 225107, Email: seifelnasr@comesa.int;

Mr Yohane Mukabe, Project Manager – ESREM/RAERESA, COMESA Secretariat, Ben Bella Road, P.O. Box 30051, Lusaka, Zambia, Tel: + 260 211 229725/32, Fax: +260 211 225107, Email: ymukabe@comesa.int;

Ms Katende Chelemu, Interim Finance Expert; ESREM/RAERESA, COMESA Secretariat, Ben Bella Road, P.O. Box 30051, Lusaka, Zambia, Tel: + 260 211 229725/32, Fax: +260 211 225107 Email: kchelemu@comesa.int;
Mrs Yvonne M Mambwe, Administrative Assistant ESREM/RAERESA, COMESA Secretariat, Ben Bella Road, P.O. Box 30051, Lusaka, Zambia, Tel: + 260 211 229725/32, Fax: +260 211 225107 Email: ymambwe@comesa.int;

……
Signature
Dr Frederick Oloo Nyang,
Président de la Plénière de l'AREFOA

Date : .....

……
Signature
M. Getahun Moges Kifle
Président du Comité du portefeuille
Énergies renouvelables
de l'ARÉFOA

Date :.....……

……
Signature
Ing. Mohamed Kheir Elginaid
Membre du Comité exécutif
de l'ARÉFOA

Date :……